

Compte-rendu de réunion
Conseil municipal du mardi 25 avril 2017
à 19h 00

Convocation du 11 avril 2017

Secrétaire de séance : Isabelle Simonneau

Absentes : Béatrice Ferran et Isabelle Gager.

L'attribution 2017 du **FDAEC**, soit 10 579 €, servira à financer les prestations suivantes :

- Peinture logement enseignant pour 10 614,40 € ht
- Fabrication et pose garde-corps rampe mairie pour 3 560 € ht
- Taille et pose pierres portail accès logement enseignant : 1 380 € ht

soit un total de 15 540, 40 € ht pour un autofinancement de 31,90 % du montant ht.

Le Conseil Départemental propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à un établissement public sous le nom de **Gironde Ressources**. Cette agence départementale sera chargée d'apporter aux collectivités territoriales du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique voire financière. La cotisation à verser chaque année sera déterminée par le conseil d'administration. Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la création de cette agence.

La somme inscrite en section de fonctionnement à la ligne **Dépenses imprévues** soit 22 130 € trop importante par rapport aux 7,5% autorisés il est décidé de ramener ce montant à 16 000 € et de verser les 6 130 € restant en Entretien voirie pour 3 000 € et Entretien bâtiments pour 3 130 €.

La régularisation administrative concernant la non-exécution des **travaux de drainage** le long de la façade nord de l'église ayant été faite auprès de la DRAC et de l'INRA, les architectes en charge de cette opération ont été à nouveau sollicités pour la mise en place du dossier d'appel d'offres.

L'architecte des Bâtiments de France a fait savoir qu'elle viendrait à Saint-Pierre de Bat le jeudi 18 mai à 14h 30 pour les travaux concernant le **mur du cimetière**.

Suite à la décision d'aliénation des chemins ruraux n° 25 dit de La Font et n° 19 dit de Naudinot, le commissaire enquêteur chargé de l'**enquête publique** qui est retenu est Monsieur Miramon Georges domicilié à Langon.

Suite aux **gelées** du 19 au 20 avril et 20 au 21 avril 2017, des parcelles de vignes ayant été sinistrées le conseil municipal émet le souhait de formaliser ce sinistre par la prise d'une délibération.

Il est fait part du **permis de construire** refusé pour le domaine de Mahourat suite à l'avis défavorable de la sous-commission d'accessibilité des personnes handicapées ; la cause évoquée concerne les plans dont l'échelle est inexploitable pour une bonne lecture.

Il paraît surprenant qu'un refus soit émis pour cela sans avoir demandé auparavant à l'architecte de fournir de nouveaux plans plus lisibles ?...et donc visuellement exploitables avant d'émettre un avis défavorable entraînant un refus sur la totalité du permis de construire.

Suite au décès de la personne gestionnaire du **site internet municipal**, le conseil municipal après avoir écouté les explications et démarches de Jean-Paul Leredu devra se prononcer sur la suite à donner ; soit continuer avec une personne connaissant Joomla soit se tourner vers un webmaster utilisant un CMS plus récent et plus facile d'utilisation tel que Wordpress.

Dans les discussions diverses il est décidé :

- de fixer la date de la **fête du lavoir** au dimanche 25 juin toujours dans les mêmes conditions.
- de mettre en place les permanences pour le prochain **bureau de l'élection présidentielle**.

Pour terminer est abordée la discussion concernant la **fusion de communes** afin de permettre à chacun de réfléchir à ce qui serait possible ou pas, avec qui et dans quel but. Il s'agit d'une réflexion avant peut-être d'approfondir le sujet avec les municipalités voisines qui sont dans cette démarche et nous ont demandé quelle serait notre position sur le sujet.

Séance levée à 20h 30